

1935 n'avait pas remédié à cet état de choses de façon satisfaisante. A la suite de ces conclusions, la Loi sur le cens électoral fédéral fut abrogée en 1938.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES SYSTÈMES

Au Royaume-Uni, même si certains y sont favorables, le système des listes permanentes est loin de constituer une solution idéale. On s'en rend compte lorsqu'on examine le calendrier prévu. La liste est revue chaque année et elle entre en vigueur le 16 février pour une période d'un an. Elle est utilisée pour tous les scrutins tenus au cours de cette période: les élections législatives dans l'ensemble du pays aussi bien que pour les élections municipales. Ainsi, si un scrutin a lieu au mois de janvier, beaucoup de gens se voient privés de leur droit de vote parce que la liste n'est plus à jour à ce moment. Il en va de même en France où les listes entrent en vigueur le dernier jour de février.

Peut-être le meilleur système de listes électorales permanentes en existence est-il celui de l'Australie; en plus d'une révision annuelle, l'enregistrement est obligatoire et les listes sont sujettes à modifications jusqu'au jour où l'élection est annoncée - habituellement 30 jours avant la journée du scrutin. D'après M. Castonguay, même si l'Australie exige que les gens s'enregistrent dans les 21 jours de leur arrivée à leur nouvelle résidence, de 3 à 5 pour cent ne le font pas. Ainsi, si l'on tient des élections six mois après que la révision annuelle est terminée, la liste, en Australie, n'est pas vraiment à jour; la situation serait probablement pire au Canada car la population est très mobile.

Dans notre système actuel - un recensement à chaque élection - les listes sont préparées seulement sept semaines avant le jour du scrutin; elles peuvent être révisées les 19e, 18e et 17e jours avant les élections et, dans les arrondissements ruraux, une personne peut voter, même si son nom n'est pas sur la liste, en faisant appel à un répondant. L'exactitude de la liste mise à part, il serait très coûteux d'établir un système comme celui de l'Australie. M. Castonguay, dans son témoignage devant le comité permanent des privilèges et des élections a déclaré ceci:

"...pour établir le système australien au Canada, il en coûterait facilement un minimum de \$1 par électeur et par année".

Pour 13 millions d'électeurs, le coût serait d'au moins 13 millions de dollars par année au regard des 7 millions que nous dépensons en moyenne tous les trois ou quatre ans pour la préparation de la liste électorale en vertu du régime actuel.

Notre façon de procéder n'est certainement pas parfaite, mais elle offre l'avantage que les listes préparées sont bien plus à jour qu'avec tous les autres systèmes de listes permanentes et elles coûtent moins cher à établir.

A ce sujet, je voudrais en dernier lieu parler d'un commentaire fait par un observateur étranger

désintéressé, M. Richard Scammon, directeur du Centre de recherches électorales à l'Institut des affaires gouvernementales à Washington, D.C., qui a comparu l'année dernière devant le comité des lois électorales de l'Ontario. Il était président de la Commission présidentielle d'inscription et de participation des votants, instituée par feu le président Kennedy. M. Scammon a déclaré au comité spécial de l'Ontario:

"Lorsque nous avons travaillé pour le président Kennedy, il y a cinq ans, nous avons eu l'occasion d'étudier le système canadien. Je dois avouer très franchement qu'à mon avis, il est supérieur au nôtre. Je l'affirme non pas pour vous flatter, mais simplement parce que le principal objectif d'un système électoral, l'inscription des votants, doit être de rendre cette tâche aussi simple que possible pour les électeurs non engagés."...

VOTEURS NON INSCRITS

La seconde des questions ou des critiques en cause est pourquoi tant de gens ne figurent pas sur les listes électorales. Lors de chaque campagne électorale certains prétendent que de propos délibéré nombre d'électeurs ne sont pas portés sur les listes. Personnellement, je n'en crois rien. Le vrai problème c'est qu'on accorde trop de temps au recensement (j'ai déjà indiqué que certains pensent qu'on en accorde trop) pour qu'une équipe même intrépide de recenseurs puisse s'assurer par une visite personnelle que tout électeur légitime des régions urbaines est inscrit sur la liste électorale.

Je n'hésite pas à dire que, dans certains cas, un électeur légitime est omis dans la liste à cause de son indifférence, jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour que son nom soit ajouté par les services de révision. Un grand nombre d'électeurs sont également oubliés non par indifférence ou de propos délibéré, mais simplement du fait qu'il est difficile, par un nombre relativement limité de visites, d'entrer en rapport avec des gens qui, par pur hasard, ne se trouvent pas chez eux ce jour-là...

Ce qui me paraît donc le meilleur compromis dans ces circonstances c'est de garder notre système actuel d'énumération et de révision et à l'aide d'une publicité beaucoup plus grande faite en temps opportun par le directeur général des élections et de ses fonctionnaires, par l'entremise des media - c'est-à-dire au moment de l'énumération et de la révision - de signaler aux électeurs les procédures suivies dans l'élaboration des listes de votants et les mesures qu'ils devraient prendre pour s'assurer que leurs noms y figurent. Je sais que le directeur général des élections a réfléchi aux moyens d'avoir une publicité plus étendue et plus efficace sur les opérations électorales sous le régime de la loi.

VOTEURS EN DEHORS DU PAYS

La troisième critique dont j'ai parlé a été formulée par des Canadiens qui, soit dans l'exercice de leurs fonctions, ou pour leur bon plaisir, sont à l'étranger